

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010***

**Comité sénatorial permanent des
finances nationales**

NEUVIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Irving R. Gerstein

Juin 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010</i>	1
APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010	2
A. Dépenses prévues.....	2
B. Principales dépenses budgétaires	3
C. Affectations sur le crédit du Conseil du Trésor pour l'exécution du budget.....	6
EXAMEN DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010</i>	9
1. Causes de l'accroissement du déficit	9
2. Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.....	9
3. Programme d'infrastructure du savoir.....	10
4. Trafic de femmes et d'enfants.....	10
5. Immobilisations de la Défense nationale	11
6. Les approvisionnements à la Défense nationale	12
7. La guerre en Afghanistan.....	12
8. Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	13
9. Frais d'administration imputés au Compte de l'assurance-emploi.....	14
10. Formation et pénuries de travailleurs spécialisés.....	15
11. Analyse comparative entre les sexes.....	16
12. Crédits visant des mesures prévues dans la première <i>Loi d'exécution du budget</i> <i>2009</i>	17
CONCLUSION.....	18

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010

INTRODUCTION

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009–2010* a été déposé au Parlement le 14 mai 2009 et ensuite renvoyé pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009–2010* est le premier budget supplémentaire présenté au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2010. Sauf indication contraire, tous les numéros de page renvoient au *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009–2010*.

Le comité a consacré deux séances à l'examen du budget supplémentaire. Le 2 juin 2009, des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses, et Ken Wheat, directeur principal, Division des opérations, ont comparu pour témoigner du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*. Le 3 juin 2009, c'était le tour des représentants de la Défense nationale, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et de Service Canada. Les témoins de la Défense nationale ont été le contre-amiral Bryn Weadon, sous-ministre adjoint – Finance et services du ministère, David Jacobson, chef d'état-major, sous-ministre adjoint – Matériel, et le colonel Richard Giguère, État-major interarmées stratégique. Les fonctionnaires de la SCHL ont été Michel Tremblay, chef des services financiers, et Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement. Les représentants de RHDC ont été Karen Jackson, sous-ministre adjointe principale, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Frank Vermaeten, premier sous-ministre adjoint, Direction générale des compétences et de l'emploi, Paul Thompson, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi, et Su Dazé, contrôleur. Enfin, Liliane Binette, sous-ministre adjointe, Direction générale des opérations, a représenté Service Canada.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010

Les documents du budget supplémentaire des dépenses sont déposés au Parlement environ un mois avant la loi de crédits connexe. Ils servent à diverses fins. D'abord, ils renseignent le Parlement sur les dépenses nécessaires qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du Budget principal des dépenses ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers. De même, ils l'informent des modifications des coûts prévus des principaux postes législatifs (dépenses engagées en vertu de lois habilitantes précédemment adoptées par le Parlement) et visent également à obtenir son approbation pour divers postes, tels que les transferts de fonds entre crédits, les radiations

de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions et les modifications au libellé de crédits¹.

Le budget supplémentaire des dépenses porte encore l'empreinte de l'engagement du gouvernement de renouveler le système de gestion des dépenses (SGD). Normalement, au moins deux budgets supplémentaires des dépenses sont déposés chaque année. Chacun des documents est identifié par une lettre de l'alphabet (A, B, C, etc.). Pour la deuxième année, dans l'esprit de l'engagement pris par le gouvernement de renouveler le système de gestion des dépenses, le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* a été déposé en mai afin d'assurer une meilleure concordance avec le budget fédéral. Il constitue pour le Parlement une deuxième occasion d'étudier les besoins des programmes ministériels de l'exercice en cours.

Les pages 42 à 65 du document donnent un aperçu du projet de loi de crédits habilitant (annexes 1 et 2 du projet de loi de crédits) et contiennent, par ministère et organisme, la liste des numéros des crédits, le libellé des crédits et les fonds demandés qui seront proposés pour approbation au Parlement. Ce budget supplémentaire présente donc deux annexes qui figureront dans le projet de loi de crédits. La première indique les postes qui se rapportent à l'exercice se terminant le 31 mars 2010, tandis que la deuxième contient des postes qui peuvent être imputés à l'exercice se terminant le 31 mars 2011, et plus spécialement les crédits pluriannuels de l'Agence de revenu du Canada, de l'Agence Parcs Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010

A. Dépenses prévues

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les dépenses votées et les dépenses législatives². Comme l'illustre le tableau 1 ci-après, le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* totalise 59,1 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral demande au Parlement d'approuver des dépenses de 5,3 milliards de dollars, et les dépenses législatives devraient augmenter de 53,8 milliards de dollars.

¹ Ces derniers postes n'exigent souvent pas de crédits supplémentaires et sont représentés dans le projet de loi de crédits habilitant par un montant théorique de « un dollar », car pour qu'un poste soit inclus dans un projet de loi de crédits, il doit avoir une valeur pécuniaire.

² **Les dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

**Tableau 1 – Total du Budget supplémentaire des dépenses (A), 2009–2010
(en millions de dollars)**

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Crédits votés	5 005,1	247,8	5 252,9
Pouvoirs législatifs	1 552,1	52 271,8	53 823,9
Total	6 557,2	52 519,6	59 076,8

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009–2010*, p. 8.

Le total des prévisions budgétaires de l'exercice en cours atteint 242,4 milliards de dollars, ce qui comprend les 235,8 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2009–2010* et les 6,6 milliards de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*. Ces chiffres sont conformes aux dépenses de 258,6 milliards de dollars prévues dans le budget de janvier 2009.

M. Pagan a profité de son exposé liminaire pour renseigner les sénateurs sur les progrès accomplis dans l'exécution du budget de 2009. Plus précisément, le Plan d'action économique du Canada annoncé dans ce budget prévoyait que le gouvernement fédéral dépenserait 22,7 milliards de dollars pendant l'exercice 2009-2010. De ce montant, 10 milliards de dollars ont été autorisés dans la première *Loi d'exécution du budget de 2009*. Une autre tranche de 3,5 milliards de dollars est prévue par les avis de motions des voies et moyens associés au budget de 2009³. Les autorisations de prêt en place au 19 mars 2009⁴ représentent 3,7 milliards de dollars alors qu'un autre montant de 1,8 milliard de dollars a été attribué à divers ministères au moyen du crédit 35 du Conseil du Trésor voté dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010*. Le *Budget supplémentaire des dépenses 2009-2010* prévoit 1,6 milliard de dollars pour les initiatives du Plan d'action économique. L'approbation des crédits demandés porterait le total des mesures du Plan d'action économique autorisées à 20,6 milliards de dollars, ce qui laisse un montant de 2,1 milliards de dollars à financer au moyen du crédit 35 du Conseil du Trésor, dont l'autorisation prend fin le 30 juin 2009, ou d'un budget supplémentaire des dépenses ultérieur.

B. Principales dépenses budgétaires

Les pages 10 à 15 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* expliquent les principales dépenses budgétaires et non budgétaires (crédits votés et pouvoirs législatifs) comprises dans les 59,1 milliards de dollars prévus par ce budget supplémentaire. Voici la liste des postes importants :

- D) Les dépenses budgétaires votées devraient être majorées de 5 milliards de dollars, et elles comprennent :

³ Les motions prévoient 3 milliards de dollars pour le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, 175 millions de dollars pour le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et 340 millions de dollars pour la déduction pour amortissement accéléré pour les ordinateurs.

⁴ Les autorisations de prêts sont de 2,7 milliards de dollars pour l'industrie de l'automobile et de 1 milliard de dollars pour des prêts à faible coût aux municipalités.

a) Principales initiatives touchant plus d'une organisation (initiatives horizontales)

- Fonds pour les activités de planification et celles relatives aux services de police et à la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (349,2 millions de dollars).
- Financement pour la poursuite de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance afin de promouvoir des structures et des partenariats stratégiques, des solutions aux problèmes du logement et des mesures de soutien stables et d'aider les personnes sans abri à devenir autonomes (131,5 millions de dollars).

b) Initiatives importantes spécifiques

- Fonds à la Défense nationale pour la prolongation de la mission en Afghanistan, afin de garantir la sécurité et l'efficacité opérationnelle des troupes canadiennes, la mise en place de l'infrastructure de base visant à appuyer les améliorations apportées aux opérations de l'air, et aussi pour couvrir les dépenses restantes liées à la fin de la mission (822,0 millions de dollars).
- Fonds à la Santé pour stabiliser le programme des Services de santé non assurés et les services de soins primaires et un investissement direct en vue de la construction et de la rénovation de l'infrastructure des services de santé des Premières nations et des Inuits (budget fédéral de 2009) (188,6 millions de dollars).
- Fonds à Affaires indiennes et du Nord canadien à l'appui d'investissements dans les infrastructures des Premières nations pour la construction d'écoles et des projets d'infrastructure liés à l'eau potable et aux eaux usées (budget fédéral de 2009) (177,5 millions de dollars).
- Fonds avancés à la Défense nationale pour de grands projets d'immobilisations (141,7 millions de dollars).
- Fonds à la Défense nationale pour l'acquisition de camions de taille moyenne pour le transport des troupes et du ravitaillement (140,8 millions de dollars).
- Fonds à Travaux publics et Services gouvernementaux pour les projets d'infrastructure comme la rénovation des immeubles fédéraux et l'amélioration de leur accessibilité, les réparations aux ponts fédéraux, les biens en dépôt de Travaux publics et Services gouvernementaux et un plan d'avenir pour le Manège militaire de la ville de Québec (budget fédéral de 2009) (121,9 millions de dollars).
- Fonds à Ressources naturelles pour appuyer le programme écoÉNERGIE Rénovation – habitations (budget fédéral de 2009) (117,2 millions de dollars).
- Fonds à Patrimoine canadien visant à appuyer la production des types d'émissions suivants : dramatiques, émissions pour enfants et adolescents,

documentaires et émissions de variétés et émissions liées aux arts de la scène (Fonds canadien de télévision) (budget de 2009) (100,0 millions de dollars).

II) Il est prévu que les dépenses budgétaires législatives augmenteront de 1,6 milliard de dollars. Voici les changements prévus de 500,0 millions de dollars ou plus :

- Financement au Bureau de l'infrastructure du Canada à l'appui du Fonds de stimulation de l'infrastructure qui vise à accélérer, tout en augmentant le nombre, les projets provinciaux, territoriaux et municipaux de remise en état de l'infrastructure prêts à être exécutés (budget fédéral de 2009) (1 980,7 millions de dollars).
- Fonds à l'Industrie pour l'accélération des travaux de réparation et d'entretien dans les établissements d'enseignement postsecondaire (Programme d'infrastructure du savoir) (budget fédéral de 2009) (500 millions de dollars).
- Révision des prévisions des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux et territoriaux (diminution de 905,5 millions de dollars).
 - a) Paiement à l'Ontario pour le Transfert canadien en matière de santé (augmentation de 489,0 millions de dollars);
 - b) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (augmentation de 299,8 millions de dollars);
 - c) Paiement de rajustement transitoire à la Nouvelle-Écosse (augmentation de 74,2 millions de dollars);
 - d) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (augmentation de 66,6 millions de dollars);
 - e) Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (augmentation de 66,0 millions de dollars);
 - f) Péréquation fiscale (diminution de 1 901,1 millions de dollars).
- Révision des prévisions de Finances relatives aux frais de la dette publique en raison d'une importante révision à la baisse des taux d'intérêt prévus et d'un taux d'inflation plus bas que prévu (diminution de 2 368,0 millions de dollars).

III) Majoration prévue de 247,8 millions de dollars des dépenses non budgétaires votées, attribuable aux fonds à Finance pour la participation du Canada au Global Trade Liquidity Program, programme de financement des échanges commerciaux.

IV) Majoration prévue des dépenses non budgétaires législatives d'environ 52,3 milliards de dollars, attribuable en grande partie aux changements suivants dans les prévisions budgétaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) :

- Fonds pour stimuler la construction résidentielle par l'octroi de fonds supplémentaires pour des blocs de prêts hypothécaires assurés en vertu du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (budget fédéral de 2009) (50,0 milliards de dollars).

- Avances consenties en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (1 226,8 millions de dollars);
- Fonds pour stimuler la construction résidentielle par le versement de prêts à faible coût aux municipalités pour l'exécution de travaux d'amélioration d'infrastructure liées au logement et aux communautés (budget fédéral de 2009) (1 000,0 millions de dollars).

C. Affectations sur le crédit du Conseil du Trésor pour l'exécution du budget

Le budget de 2009 prévoyait une intervention rapide du gouvernement pour soutenir l'économie canadienne et disait que la mise en place des mesures devait commencer dans les 120 jours pour avoir le maximum d'efficacité. Alors que les paiements concernant plusieurs des initiatives budgétaires ont été autorisés par l'adoption de la *Loi d'exécution du budget de 2009* au Sénat le 12 mars 2009, certains programmes devaient être financés par des crédits. Pour s'assurer que les fonds seraient affectés rapidement à ces nouvelles initiatives, le gouvernement a prévu dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010* un nouveau crédit central (crédit 35), Initiatives d'exécution du budget, de 3 milliards de dollars. Les fonds de ce crédit central ne devaient être affectés qu'entre le 1^{er} avril 2009 pour des dépenses consacrées à des programmes liés au budget approuvés par le Conseil du Trésor. Entre le 1^{er} et le 30 avril 2009, un montant de 1,8 milliard de dollars de ce crédit a été affecté⁵. On décrit aux pages 79 à 85 les initiatives du budget de 2009 qui ont reçu ces fonds. Le tableau qui suit résume ces initiatives et indique où on peut les trouver dans les documents du budget 2009.

Affectations sur le crédit 35 du Conseil du Trésor au 30 avril 2009

Ministère, organisme ou société d'État	Initiative	Montant (millions de \$)	Renvoi au budget de 2009
Environnement – Parcs Canada	Amélioration et mise à niveau de lieux historiques nationaux	9,9	p. 182
	Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne	2,1	p. 154
Santé – Ministère	Installations de santé et dépenses en capital	10,0	p. 120
Santé – Instituts de recherche en santé du Canada	Bourses d'études supérieures du Canada	6,9	p. 119
RHDCC – Ministère	Fonds de transition et de formation stratégique	250,0	p. 104

⁵ Au 31 mai 2009, le montant révisé est de 1,9 milliard de dollars.

Ministère, organisme ou société d'État	Initiative	Montant (millions de \$)	Renvoi au budget de 2009
RHDCC – Ministère	YM-YWCA	15,0	p. 113
	Programme Emplois d'été Canada	4,0	p. 113
Industrie – Ministère	Programme des manifestations touristiques de renom	30,0	p. 182
	Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	10,0	p. 183
	Infrastructure du savoir	498,3	p. 153
	Réseau à large bande en milieu rural	83,7	p. 153
	Infrastructure de loisirs du Canada	46,7	p. 160
	Modernisation des laboratoires fédéraux	3,1	p. 166
Industrie – Commission canadienne du tourisme	Investissement dans une campagne de publicité au Canada et de nouvelles activités sur les marchés internationaux prioritaires	20,0	p. 196
Industrie – Conseil national de recherche du Canada	Programme d'aide à la recherche industrielle	76,0	p. 202
Industrie – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	Bourses d'études supérieures du Canada	14,0	p. 105
	Programme de stages en recherche-développement industrielle	2,5	p. 105
Industrie – Conseil de recherches en sciences humaines	Bourses d'études supérieures du Canada	7,0	p. 105
Agence du revenu du Canada	Mise en œuvre de mesures fiscales du budget de 2009	8,6	
Agence de promotion économique du Canada atlantique – Ministère	Infrastructure de loisirs du Canada	4,5	p. 160
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Infrastructure de loisirs du Canada	20,0	p. 160

Ministère, organisme ou société d'État	Initiative	Montant (millions de \$)	Renvoi au budget de 2009
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Réseau Entreprises Canada	1,0	p. 181
	Infrastructure de loisirs du Canada	20,1	p. 160
Affaires indiennes et du Nord canadien – Ministère	Programme des services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations	4,1	p. 106
Travaux publics et Services gouvernementaux – Ministère	Projets d'infrastructure annoncés dans le budget fédéral de 2009	100,0	p. 153
Transports – Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée	Pont Champlain	4,3	p. 154
Transports – Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	Sûreté aérienne	155,7	p. 154
Transports – VIA Rail Canada Inc.	Infrastructure ferroviaire	125,0	p. 153
Ressources naturelles – Ministère	Fonds pour l'énergie propre	10,0	p. 182
	Programme écoÉNERGIE Rénovation – habitations	32,5	p. 145
	Initiative d'investissement dans le secteur forestier canadien	15,9	p. 180
Ressources naturelles – Énergie atomique du Canada limitée	Renforcer l'avantage nucléaire du Canada	222,0	p. 182

Comme M. Pagan l'a souligné, pour obtenir des fonds pour une initiative, il faut préparer une présentation au Conseil du Trésor. Il s'agit d'une démarche complexe et assez longue. Le plus souvent, il n'est pas possible de préparer ces présentations pour des initiatives budgétaires à temps pour le dépôt du budget principal des dépenses. Par conséquent, les fonds de ces initiatives sont débloqués pour l'essentiel au moyen du budget supplémentaire des dépenses (A). Compte tenu de la conjoncture actuelle, le crédit 35 du Conseil du Trésor a été prévu comme mécanisme provisoire permettant aux ministres d'affecter des fonds à des priorités budgétaires approuvées par le Conseil du Trésor avant le dépôt du *Budget supplémentaires des dépenses (A) 2009-2010*, lorsqu'un besoin de liquidités est établi. De la sorte, le gouvernement a pu commencer à appliquer les mesures budgétaires rapidement. L'autorisation accordée par le crédit 35 du Conseil

du Trésor prend fin le 30 juin. Les fonds qui n'auront pas été affectés à la fin de juin seront simplement bloqués; ils ne seront pas dépensés. Après le 30 juin, les ministères recevront leurs fonds et leurs crédits conformément au processus normal des crédits, avec des budgets supplémentaires des dépenses à l'automne et l'hiver prochain. Par exemple, si un ministère fait valoir des besoins le 10 juillet, les ministres peuvent approuver le programme, mais l'argent ne sera obtenu que lorsque ces besoins figureront dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* à l'automne. Enfin, M. Pagan a précisé au comité que, pour maximiser la transparence des postes budgétaires, chaque initiative du budget de 2009 qui figure dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* est indiquée séparément sous la rubrique « Explication du besoin » de chaque ministère.

EXAMEN DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2009-2010

Au cours des audiences du comité consacrées au *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, les sénateurs ont soulevé des questions diverses sur l'exécution du budget et les dépenses prévues, esquissées plus haut. Voici quelques-unes de ces questions.

1. Causes de l'accroissement du déficit

Dans la semaine précédant la comparution des représentants du Conseil du Trésor au comité, le ministre des Finances a annoncé que le déficit budgétaire de 2009-2010 dépasserait les 50 milliards de dollars, ce qui est bien supérieur aux 34 milliards de dollars annoncés dans le budget de 2009. Certains sénateurs voulaient comprendre ce qui avait entraîné cette révision à la hausse du déficit, notamment du côté des dépenses. M. Pagan a expliqué au comité que, à son avis, une partie de la hausse est attribuable à la baisse des revenus et à l'augmentation des dépenses de programmes législatifs comme l'assurance-emploi. Toutefois, M. Pagan a donné au comité l'assurance qu'il n'y avait eu aucun changement dans le plan des dépenses relevant de la responsabilité du Conseil du Trésor et exposé en détail dans le budget de 2009. Par ailleurs, les augmentations des dépenses de programmes législatifs comme l'assurance-emploi ne sont pas soumises à l'approbation du Conseil du Trésor, car des lois habilitantes qui existent déjà font automatiquement augmenter les dépenses. M. Pagan a ajouté que, s'il y avait des modifications importantes dans le coût des programmes législatifs, elles figureraient dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B)*, à l'automne.

2. Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire

Lorsque l'attention du comité s'est tournée vers le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD), un débat s'est élevé au sujet de l'existence même du programme et de la justification de la publicité sur un programme dont les lignes directrices ne sont pas encore connues. Des sénateurs ont fait observer que le site Web de l'Agence du revenu du Canada présentait une description complète du programme. Quant à l'existence même du programme, M. Gérard Lalonde, directeur de la Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, au ministère des Finances du Canada, a admis dans son témoignage du 31 mars 2009 que le CIRD n'avait pas été mis en place par la

première *Loi d'exécution du budget de 2009*. Par contre, il a fait remarquer qu'il figurait dans la motion des voies et moyens qui accompagnait le budget de 2009 et qui a ensuite été adoptée. Le paragraphe 83.(4) du Règlement de la Chambre des communes dispose :

L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion ou du dépôt d'un ou plusieurs amendements à un projet de loi déjà soumis à la Chambre, pourvu qu'il s'agisse d'amendements admissibles.

Le comité devrait donc avoir l'assurance qu'un projet de loi sera présenté à la Chambre des communes pour créer officiellement le crédit d'impôt. M. Lalonde a même dit que ce crédit serait prévu dans la deuxième *Loi d'exécution du budget de 2009*. Vu l'approbation de la motion des voies et moyens accompagnant le budget de 2009, il n'y avait selon lui aucune urgence à le faire adopter dans la première *Loi d'exécution du budget de 2009*, étant donné qu'il sera inscrit dans les déclarations de revenu de l'exercice 2009, qui n'ont pas à être remises avant le 30 avril 2010.

3. Programme d'infrastructure du savoir

Des membres du comité se sont intéressés au Programme d'infrastructure du savoir, pour lequel le ministère de l'Industrie a reçu une affectation de 498 millions de dollars provenant du crédit 35 du Conseil du Trésor. Ils voulaient plus particulièrement savoir comment cet argent serait réparti entre les provinces et les établissements. M. Pagan a fait savoir au comité que les conditions du Programme avaient été approuvées le 23 avril 2009 et que l'appel de propositions avait été lancé au début de mars. Les premières négociations fructueuses ont été menées avec la Colombie-Britannique et ont abouti le 8 avril 2009 : le gouvernement fédéral a investi 202 millions de dollars, assurant le déblocage de fonds provinciaux et autres de 252 millions de dollars, dont 79,1 millions pour les collèges et 132 millions pour les universités. Le 30 avril, il y a eu des annonces au sujet d'un investissement de 56,7 millions de dollars dans les collèges et universités de la Nouvelle-Écosse. En juin, des annonces devraient être faites dans le cas des universités et collèges de l'Alberta et du Manitoba. Entre le 25 et le 29 mai 2009, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont annoncé des investissements de près de 1,5 milliard de dollars dans une cinquantaine de projets destinés aux collèges et universités de la province.

4. Trafic de femmes et d'enfants

Comme le gouvernement fédéral participera aux opérations liées aux services de police et à la sécurité, aux Jeux olympiques de 2010, à Vancouver, des sénateurs ont voulu savoir ce que le gouvernement du Canada faisait pour prévenir le trafic de femmes et d'enfants, qui est fréquemment un fléau dans les grandes manifestations sportives internationales. Les témoins ont eu du mal à donner des réponses détaillées à ce sujet. Comme M. Pagan l'a fait remarquer, pour des raisons de sécurité, les détails ne seraient probablement pas communiqués. Pour sa part, le colonel Giguère a fait savoir au comité que le ministère de la Défense nationale ne ferait qu'épauler la Gendarmerie royale du

Canada (GRC), qui est l'organisation responsable au premier chef de la sécurité. La GRC pourrait donc probablement mieux répondre aux questions sur ce sujet.

5. Immobilisations de la Défense nationale

Le comité a discuté de l'évolution des immobilisations au ministère de la Défense nationale, ces dernières années. D'abord, le contre-amiral Weadon a dit au comité que la Défense nationale prévoyait dépenser entre 4 et 4,5 milliards de dollars par année pour des projets majeurs lancés après 2005⁶. Cela comprend des immobilisations et des projets d'infrastructure. Il a ajouté que, depuis le budget de 2005, le montant consacré aux immobilisations avait beaucoup augmenté. Le contre-amiral s'est empressé de reconnaître qu'il s'agissait d'un montant considérable, bien qu'il ne fasse pas de lien direct entre l'augmentation des dépenses en capital et la guerre en Afghanistan. Quant à lui, M. Jacobson a fait observer qu'une partie de l'augmentation s'expliquait par la modernisation du matériel dont les troupes canadiennes ont besoin pour intervenir un peu partout dans le monde.

Des sénateurs se sont alors demandé ce que la Défense nationale avait fait pour répondre à la critique formulée encore en 2004 par la vérificatrice générale, critique voulant que le ministère ne puisse garantir que les bonnes personnes dotées des bonnes compétences étaient disponibles pour réaliser les projets majeurs d'équipement. Le contre-amiral Weadon a répondu :

Depuis 2003-2004, nous avons beaucoup augmenté le montant consacré à l'engagement de personnel dans les services financiers pour gérer notre budget, au fur et à mesure que celui-ci prend de l'ampleur. Nous avons imposé une formation obligatoire pour tous ceux qui sont chargés d'appliquer les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques – les articles 32, 33 et 34. En réalité, nous avons devancé à cet égard beaucoup d'autres ministères fédéraux.

Nous appliquons un processus très rigoureux de gestion des fonds de l'exercice, ce qui nous a permis, ces cinq ou six dernières années, à l'exception toutefois de l'exercice 2007-2008, de terminer l'exercice en respectant notre limite de report de 200 millions de dollars.

Le 1er avril 2009, conformément à la politique de gestion financière du Conseil du Trésor, j'ai été officiellement nommé directeur principal des finances du ministère. Nous avons mis sur pied un comité des finances de la défense, à l'examen duquel sont soumis toutes les modifications majeures des programmes, ainsi que les affectations et les résumés trimestriels. [Traduction]

Quand on lui a demandé si le ministère de la Défense nationale était convaincu que les bonnes mesures avaient été prises pour garantir que les dépenses en capital se fassent correctement, M. Jacobson a répondu qu'il avait l'assurance que les bonnes mesures avaient été prises, mais qu'il faudrait de trois à quatre ans pour être pleinement

⁶ C'est en 2005 que le ministère de la Défense nationale a adopté la comptabilité d'exercice.

convaincus d'avoir répondu à la critique de la vérificatrice générale de façon satisfaisante.

6. Les approvisionnements à la Défense nationale

Compte tenu de la taille du budget du ministère de la Défense nationale, le comité s'est beaucoup intéressé à la question des approvisionnements. Sur le point précis des appels d'offres, M. Jacobson lui a expliqué que le moment et la nature des appels d'offres dépendaient beaucoup du type d'approbation de politique que la Défense nationale obtenait du Cabinet. Des membres du comité ont exprimé des préoccupations parce que, lorsqu'il s'agit de marchés de services, il semble que seulement SNC-Lavalin est intéressée. Le contre-amiral Weadon a fait remarquer qu'il y avait deux grands types de marchés, dont les marchés pour le soutien à assurer en Afghanistan, ce qui comprend des éléments comme le logement, les repas, l'infrastructure et les services de soutien, c'est-à-dire le soutien direct sur le théâtre des opérations. Pour une partie de ces services, les marchés sont accordés par l'entremise de l'OTAN. Au lieu de recourir à Travaux publics, le ministère se trouve en fait à utiliser l'OTAN comme organisme de négociation des marchés. Il arrive souvent que l'entrepreneur assure le soutien à tous les pays de l'OTAN. Le contre-amiral Weadon a signalé au comité que des entreprises canadiennes avaient réussi à décrocher des marchés dont l'OTAN avait lancé les appels d'offres. Les principaux avantages du recours aux services de l'OTAN tiennent au fait que les économies d'échelle font baisser le coût par personne, ce qui aide à maîtriser les coûts.

Interrogé au sujet des contrats sans appel à la concurrence, M. Jacobson a dit :

Il est possible de se passer de l'appel à la concurrence s'il s'agit d'un montant relativement mineur. Si un certain montant est dépassé, il faut obtenir des permissions et des approbations supplémentaires lorsque cela est dans l'intérêt public, s'il y a urgence ou encore lorsqu'il y a un seul fournisseur, par exemple si le respect de la propriété intellectuelle est en cause, auquel cas il faut recourir à un marché de type « fournisseur unique ». [Traduction]

Le contre-amiral Weadon a ajouté que toutes les transactions au ministère de la Défense étaient vérifiées par le chef du Service d'examen, vérificateur interne du ministère, qui collabore avec la vérificatrice générale. Interrogé à ce sujet, M. Jacobson a fait remarquer que, de toute façon, la vaste majorité des projets faisaient l'objet d'offres concurrentielles au lieu d'être soumis à la procédure du fournisseur unique. Dans un autre ordre d'idées, il a signalé aux sénateurs qu'une importante réalisation de la Défense nationale avait été de réduire de 70 p. 100 les délais nécessaires aux acquisitions majeures, ce qui est bénéfique pour les soldats sur le terrain et l'ensemble de la population canadienne. La présence des nouveaux avions de transport tactique C-17 pour l'armée canadienne en Afghanistan en est un bon exemple.

7. La guerre en Afghanistan

Le *Budget principal des dépenses 2009-2010* prévoyait des crédits de 554 millions de dollars à l'appui de la mission canadienne en Afghanistan. Dans le *Budget*

supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010, le ministère de la Défense nationale a demandé un crédit additionnel de 822 millions de dollars. Des membres du comité se sont demandé pourquoi la totalité des sommes nécessaires pour l'exercice 2009-2010 ne figurait pas dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010*. Le contre-amiral Weadon a informé les sénateurs que, au moment du *Budget principal des dépenses 2009-2010*, le ministère de la Défense nationale avait établi les prévisions du coût annuel à 1,5 milliard de dollars. Toutefois, pour obtenir les fonds grâce au *budget principal des dépenses*, il fallait recevoir au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédente l'approbation de principe du comité compétent du Cabinet et l'approbation du Conseil du Trésor pour l'affectation des fonds. Le ministère a pu obtenir l'approbation de la première tranche de 550 millions de dollars, sur le 1,5 milliard prévu, au moment du *Budget principal des dépenses 2009-2010*, mais l'approbation des 822 millions de dollars restants n'a été obtenue que tard à l'automne, si bien qu'il a fallu se replier sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*. Par ailleurs, le contre-amiral Weadon a ajouté que le ministère, tout en s'efforçant d'obtenir les approbations nécessaires, a également cherché à faire approuver les montants nécessaires pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. Ainsi, à moins d'une modification de la mission en Afghanistan, le gros des fonds à prévoir pour la guerre pendant l'exercice 2010-2011 devrait figurer dans le *Budget principal des dépenses 2010-2011*. Cette intervention a fait surgir d'autres questions : des membres du comité ont fait observer que rien n'avait changé dans la mission entre les exercices 2008-2009 et 2009-2010. Par conséquent, les approbations auraient dû avoir été déjà accordées. Le contre-amiral Weadon a répondu :

Nous avons une approbation de principe jusqu'en février 2009, et nous avons toutes les approbations nécessaires du Conseil du Trésor...

... Nous avons obtenu l'approbation de principe en 2008-2009 pour prolonger la mission après février 2009, mais pour assurer la planification nécessaire pour pouvoir dire, lorsque nous nous adresserons au Conseil du Trésor : voici exactement le matériel qui restera sur le théâtre des opérations, voici les actifs qui seront là, voici le personnel qui sera sur place, ce que sera notre rôle parce qu'il y a eu un changement d'orientation dans la mission en février 2009, nous avons dû préparer la présentation au Conseil du Trésor et obtenir son approbation. Le ministère n'est pas en mesure d'achever ce travail avant l'automne. [Traduction]

Certains membres du comité se sont aussi intéressés aux procédures et aux sommes utilisées pour la formation et pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité relativement aux Forces canadiennes et aux Afghans en Afghanistan. La réponse n'était pas connue à ce moment-là.

8. Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs

Des sénateurs souhaitent en apprendre davantage sur la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) créée en 1996. M. Pagan a expliqué au comité que ce programme qui consent des prêts aux jeunes entrepreneurs a accusé une augmentation de 68 p. 100 du nombre des demandes au cours de l'année écoulée, en raison des restrictions

qui ont frappé le marché du crédit. Il s'agit d'un programme de subventions auquel le gouvernement fédéral a consacré 10 millions de dollars dans le budget de 2009. M. Pagan, à qui on a demandé dans quelle proportion l'argent du programme était utilisé, a été incapable de donner des chiffres précis. Par contre, il a précisé que l'argent avait été affecté et il a souligné de nouveau que l'utilisation du programme avait nettement augmenté par rapport aux années précédentes.

9. Frais d'administration imputés au Compte de l'assurance-emploi

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) demande au Trésor un montant de 59,7 millions de dollars afin de compenser la réduction des frais administratifs imputés au Compte de l'assurance-emploi. Des sénateurs ont demandé des détails à ce sujet. Mme Dazé a expliqué au comité que certains employés de RHDCC travaillaient aux trois « comptes »: celui du mandat du ministère, les programmes du Régime de pensions du Canada (RPC) et les programmes de l'assurance-emploi. Le coût de la prestation des programmes du RPC est imputé au RPC, celui de la prestation des programmes d'assurance-emploi est porté au Compte de l'assurance-emploi, et le coût de l'exécution du mandat de RHDCC est à la charge du Trésor. Dans le cas des employés qui travaillent aux trois comptes, une partie de leur temps doit être imputé au compte du RPC, une partie au Compte de l'assurance-emploi et une autre partie au Trésor. Le calcul du montant à imputer à chacun des trois comptes se fait selon une formule complexe qui est revue de temps à autre. En faisant cette révision, on s'est aperçu que le ministère avait imputé un montant excédentaire de 59,7 millions de dollars au Compte de l'assurance-emploi. Ce montant aurait dû être imputé au Trésor. Comme le ministère ne peut plus imputer ces frais d'administration au Compte de l'assurance-emploi, il doit obtenir un crédit équivalent du Trésor. Il s'agit essentiellement d'un procédé comptable nécessaire pour représenter fidèlement les comptes de l'État. Il n'y a donc aucune modification nette du total des fonds de RHDCC découlant de ce procédé comptable.

À propos d'un sujet connexe, des sénateurs ont interrogé les représentants de RHDCC au sujet des 60 millions de dollars que la ministre a annoncés pour résorber l'arriéré dans le traitement des demandes d'assurance-emploi. Les sénateurs se demandaient plus précisément pourquoi ce montant ne figurait pas dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*. Mme Binette a informé le comité que le ministère avait engagé récemment 1 200 personnes, dont des employés partis récemment à la retraite, pour étudier les demandes de prestations d'assurance-emploi. Ces employés sont payés au moyen de ces 60 millions de dollars qui sont imputés au Compte de l'assurance-emploi, puisqu'ils s'occupent uniquement des programmes d'assurance-emploi. Le montant ne figure donc pas dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* parce qu'il ne provient pas du Trésor. Cette initiative, par contre, augmente le budget total de RHDCC de 60 millions de dollars.

10. Formation et pénuries de travailleurs spécialisés

Compte tenu du nombre de chômeurs et de changements importants dans la structure de l'économie canadienne, le comité s'est beaucoup intéressé aux questions de formation et de pénurie de travailleurs spécialisés. D'abord, des sénateurs ont demandé si le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) avait essayé de voir quels secteurs du marché du travail au Canada manquaient de main-d'œuvre et quels types de compétences seraient nécessaires pour combler ces pénuries. Ils craignaient que le Canada ne forme des travailleurs dans des domaines où la demande de main-d'œuvre serait très faible et que les travailleurs nouvellement formés ne se retrouvent au chômage. Les représentants de RHDC ont expliqué au comité qu'il était très difficile de prévoir la demande à venir de main-d'œuvre, bien que, en étudiant le profil démographique de certaines professions, il soit relativement facile de prévoir des pénuries dans certains secteurs. Ils ont ajouté que beaucoup de programmes de formation sont offerts par les gouvernements provinciaux parce qu'ils peuvent mieux cerner les besoins au niveau local. Cela favorise l'amélioration de l'efficacité des divers programmes de formation.

En ce qui concerne la formation même, des membres du comité souhaitaient obtenir plus de détails sur le crédit de 40 millions de dollars demandé par RHDC pour la Subvention d'achèvement de la formation d'apprenti. Les représentants du ministère ont expliqué qu'il s'agissait d'une nouvelle subvention annoncée dans le budget de 2009, qui complémentaire d'une subvention d'encouragement destinée à attirer les jeunes vers des carrières dans des métiers spécialisés. Les deux subventions ont pour but d'améliorer l'accès aux métiers spécialisés, et les apprentis inscrits dans n'importe lequel des métiers désignés Sceau rouge⁷ peuvent maintenant recevoir un maximum de 4 000 \$ pendant la durée de leur formation en apprentissage. La subvention préexistante permet aux apprentis de toucher un maximum de 2 000 \$ à la fin des deux premières années ou du premier niveau d'un programme d'apprentissage de l'un des métiers Sceau rouge. La Subvention d'achèvement de la formation d'apprenti leur permettra de toucher 2 000 \$ de plus à la fin de leur programme. RHDC estime pour le moment que 20 000 apprentis auront droit à cette nouvelle subvention.

Des sénateurs se sont demandé si RHDC avait des programmes spéciaux ciblant ceux qui ont récemment pris leur retraite de l'armée pour aider à atténuer les pénuries de main-d'œuvre, étant donné que ces retraités possèdent déjà le type de compétences recherchées au Canada. Voici la réponse de M. Thompson :

Sur certains points précis, il y a eu les dernières étapes de ce qu'on appelait la Stratégie des métiers et de l'apprentissage, stratégie pluriannuelle portant sur un certain nombre de projets dans le secteur des métiers. L'un des projets de la stratégie correspondait à ce que vous évoquez : chercher à faire correspondre les métiers de l'armée et la structure existante des métiers Sceau rouge, étudier la

⁷ Le programme du Sceau rouge est un partenariat établi entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada en encourageant l'uniformisation des programmes de formation et de reconnaissance professionnelle. Les travailleurs qualifiés du Sceau rouge peuvent travailler n'importe où au Canada où leur métier a été désigné.

situation des compétences, voir où se trouvent les lacunes et chercher ce qu'il faudrait faire pour faciliter un transfert en souplesse entre les métiers militaires et civils.

Les responsables progressent dans l'étude des différents métiers militaires pour assurer une couverture complète. Le projet se poursuit toujours, mais on est très avancé. [Traduction]

Le comité a également demandé plus de détails sur le programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers, pour lequel RHDCC a demandé un crédit de 17,2 millions de dollars. M. Thompson a informé les sénateurs que ce programme était un effort conjoint avec les provinces et les territoires. Il vise à élaborer des normes et des principes pour guider les modalités de reconnaissance des titres de compétence étrangers. Il s'agit d'accélérer cette reconnaissance et de mieux informer les immigrants avant leur arrivée au Canada sur la façon de faire reconnaître ces titres de compétence. Il y a des liens avec les priorités de la population active, car il faut déceler les métiers en plus forte demande et voir de quel côté il faut insister le plus pour faire reconnaître ces titres de compétence. M. Thompson a ajouté que ce travail avait été commandé par les premiers ministres, qui ont demandé qu'on leur remette les résultats au plus tard en septembre, et que les fonctionnaires provinciaux et fédéraux qui travaillent à ce projet sont en bonne voie de respecter cette échéance.

11. Analyse comparative entre les sexes

Le comité a un intérêt soutenu pour l'analyse comparative entre les sexes des diverses mesures pour lesquelles des crédits sont demandés. À propos de cette question, M. Pagan a informé le comité que, par le passé, le Conseil du Trésor avait abordé certaines questions concernant l'égalité des sexes et l'approbation des projets. Il a dit notamment que les lignes directrices du Conseil du Trésor pour la présentation et l'approbation des programmes exigeaient que les ministères entreprennent une analyse comparative entre les sexes et qu'il n'y avait pas de différence à cet égard entre les projets individuels et horizontaux. Les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont fait savoir au comité que la question de l'analyse comparative entre les sexes n'était pas facile pour eux, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, beaucoup de programmes fédéraux gérés par la SCHL et liés aux programmes sociaux sont appliqués avec la collaboration des provinces, qui sont les fournisseurs ultimes de logements sociaux. Il est donc difficile d'obtenir les données voulues pour faire les analyses, au moins dans le cas des programmes existants. Mme Matthews a souligné ce qui suit :

Il serait difficile de recueillir de l'information. Pour appliquer ces programmes, nous avons signé des accords avec les divers territoires et provinces. Dans ces accords, on s'efforce vraiment de limiter les exigences imposées à l'autre partie de façon qu'elle ait la latitude nécessaire, au niveau local, pour concevoir la formule qui lui semble la plus apte à servir la collectivité. Par conséquent, nous essayons d'avoir les accords le plus simples et efficaces possible. Quant à savoir si une province ou un territoire seraient disposés à fournir de plein gré maintenant des informations supplémentaires, je soupçonne que, dans la plupart des cas, ils ne seraient pas en mesure de recueillir cette information.

En Ontario, par exemple, nous aurons signé un accord avec la province, mais celle-ci travaille ensuite avec différents gestionnaires de service dans toutes sortes de localités aux quatre coins de la province. La collecte d'information dépend de ce qui est disponible et des dispositions prises au niveau local.
[Traduction]

Par ailleurs, Mme Matthews a dit au comité que, pour les programmes élaborés à l'avenir, il serait possible d'ajouter dans les accords avec les différents partenaires des dispositions sur la collecte de données.

Quant à eux, les représentants de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) ont signalé que l'analyse comparative entre les sexes, dans le cas des programmes pour lesquels des fonds sont demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, qui sont tous des programmes préexistants, doit se faire au moment de la création des programmes. Par ailleurs, étant donné les données sur le marché du travail disponibles à RHDC, les fonctionnaires estiment avoir une assez bonne idée des domaines où le ministère réalise des progrès et où il y a lieu de travailler davantage, au moins en ce qui concerne les résultats sur le marché du travail. Ils ont donné l'exemple de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones : selon des informations récentes la clientèle se répartit de façon à peu près égale entre les deux sexes. Hommes et femmes sont servis de façon égale, et un service de garderie est rattaché au programme, élément important qui donne suite à une analyse comparative antérieure sur les obstacles à surmonter à l'entrée sur le marché du travail. Quand on lui a demandé comment ces données servaient à influencer l'élaboration de politiques ultérieures, M. Thompson a répondu :

Cela ferait certainement partie de l'essentiel de l'analyse du programme, qu'il s'agisse de l'évaluation de son efficacité ou de la vérification des disparités entre les sexes par rapport à ses objectifs initiaux. Ces éléments seraient signalés et pris en compte dans une nouvelle conception. Des stratégies seraient élaborées pour combler les lacunes à cet égard. [Traduction]

12. Crédits visant des mesures prévues dans la première *Loi d'exécution du budget 2009*

Il semble arriver, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, que des ministères demandent des crédits pour des programmes déjà autorisés par la première *Loi d'exécution du budget 2009*. Il y a par exemple l'Initiative de rénovation et d'amélioration du logement social (2009). Le budget de 2009 a annoncé un montant de 1 milliard de dollars sur deux ans pour cette initiative, soit 500 millions de dollars par année. Dans la première *Loi d'exécution du budget*, le Parlement a approuvé 500 millions de dollars pour l'initiative en question⁸. Le libellé de l'article est le suivant :

312. À la demande du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et selon les modalités approuvées par le Conseil du Trésor, il peut être payé sur le Trésor à la Société canadienne d'hypothèques et de logement une

⁸ Article 312 du projet de loi C-10.

somme n'excédant pas cinq cents millions de dollars en vue de fournir du financement aux provinces et aux territoires pour leur permettre de faire face aux besoins en matière de rénovation et de modernisation énergétique des logements sociaux.

Pourtant, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) demande un crédit de 75 millions de dollars pour cette initiative et indique un pouvoir législatif de 425 millions de dollars pour la même initiative. Il y a donc lieu de se demander pourquoi la SCHL demande cet argent alors qu'il a déjà été approuvé par le Parlement. D'après d'autres échanges avec des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, il semble que le libellé de l'article de la première *Loi d'exécution du budget de 2009* soit parfois trop étroit. Le cas de la SCHL est une bonne illustration. Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement fédéral accorde environ 1,7 milliard de dollars en subventions courantes pour 630 000 logements sociaux au Canada. La majeure partie de ces fonds est accordée aux termes d'accords de longue durée avec les provinces et les territoires, exception faite de trois provinces où la SCHL, en l'absence d'accord, gère directement le parc de logements sociaux. Toutefois, le libellé de la *Loi d'exécution du budget* était précis : les fonds devaient être accordés aux provinces et territoires. Par conséquent, la SCHL n'avait pas accès aux fonds prévus par la première *Loi d'exécution du budget de 2009* pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du logement social dans les trois provinces qui n'ont pas signé d'accord. Elle avait donc besoin de 75 millions de dollars pour honorer ses responsabilités dans les provinces sans accord de longue durée et elle a utilisé 425 millions de dollars de l'autorisation de dépenser accordée par la *Loi d'exécution du budget* pour honorer ses responsabilités dans les autres provinces et territoires. Étant donné la grave récession qui frappe l'économie mondiale et la nécessité d'appliquer rapidement les mesures budgétaires, la probabilité d'erreurs de cette nature est plus forte qu'en temps normal. Le gouvernement du Canada l'a publiquement reconnu à bien des reprises au cours des derniers mois. Il est donc possible que ce genre de situation se présente de nouveau dans les prochains budgets supplémentaires. Le comité sera très attentif.

CONCLUSION

Pendant ses audiences sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, le comité a délibéré sur ces questions et d'autres points. Dans certains cas, des témoins se sont engagés à compléter leurs réponses à une date ultérieure. Au moment d'écrire ces lignes, le comité n'avait toujours pas reçu de complément aux réponses.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a examiné le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, qui lui avait été renvoyé, et présente ici son rapport.